

Modèle de demande d'admission

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
 Laupenstrasse 27
 3003 Berne

Régime des petites banques : demande de simplifications conformément à l'art. 47a OFR

Notre établissement¹ demande à pouvoir être dispensé du respect des dispositions relatives aux fonds propres nécessaires selon les art. 41 à 46 OFR et à pouvoir bénéficier des autres allègements du régime des petites banques. Nous confirmons à ce propos respecter les critères fixés à l'art. 47b OFR comme suit :

Critère	Jour de référence	Niveau individuel	Niveau groupe
Ratio de levier simplifié			
Taux moyen de liquidité (LCR) sur les douze derniers mois			
Taux de refinancement			

La FINMA peut rejeter la demande en cas de violation des critères exclusifs selon l'art. 47c OFR (*conduct* et risques de taux).

Données sur l'établissement

Etablissement/Nom	
Adresse	
Interlocuteur	
Téléphone	
Courriel	
Date souhaitée pour l'intégration au régime des petites banques	

Signatures légales

(en général, un représentant de la direction et un représentant de l'organe chargé de la haute direction)

 Lieu, date

 Nom, fonction

 Nom, fonction

¹ Seules les banques et les maisons de titres tenant des comptes peuvent déposer une demande.